



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 14 ^{ème} délibération
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 11 ^{ème} délibération
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2019

Exécutoire le : 06 MAI 2019

Affichée le : 06 MAI 2019

Visée le : 06 MAI 2019

TOURISME

Convention de gestion du site VTT FFC de l'Albanais

Monsieur le Président rappelle que le site VTT de l'Albanais a été créé en 2009 sous l'impulsion du SIGAL (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Albanais). En 2010 le label « Site VTT FFC » de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) est attribué à ce site. Il comprend 15 parcours (pour 266 kms cumulés de circuit) répartis sur le territoire du SIGAL et de la communauté de communes du canton d'Albens.

Suite à la loi NoTRE, le SIGAL est dissout en janvier 2017, les territoires fusionnent et forment de nouvelles collectivités.

Ainsi la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, Grand Lac et Grand Anancy se sont donc rapprochées afin de convenir des modalités de gestion du « site VTT FFC de l'Albanais » sous forme d'une convention de gestion. Les offices de tourisme des 3 collectivités seront aussi signataires de la convention.

La convention de gestion, d'une durée de 1 an renouvelable, vise à définir le rôle de chaque partie et ce sur 2 axes :

- La gestion des infrastructures (cheminement, balisage, entretien courant, adhésion à la FFC...) par les collectivités,
- L'organisation par la promotion et de la communication de l'offre proposée (dépliant, réseaux sociaux), par les offices de tourisme.

Le territoire de Grand Lac est plus particulièrement concerné par 6 circuits (n°10, 11, 12, 13, 14,15) soit 33 kms de linéaire.

La communauté de commune Rumilly Terre de Savoie se propose d'être le coordinateur du site VTT de l'Albanais, pour les comptes des autres partenaires, et à assurer les relations avec la Fédération Française de Cyclisme.

Pour cela elle organisera chaque année des comités techniques et de pilotage auxquels la présence de toutes les parties sera nécessaire.

L'entretien des sentiers VTT concernés est d'ores et déjà inclus au budget d'entretien annuel des sentiers Grand Lac (200 000€ au service 320).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 21
- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

CONVENTION DE GESTION DU « SITE VTT FFC DE L'ALBANAIS »

Entre

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**, dont le siège est à RUMILLY 74150, 3 Place de la Manufacture, représentée par son Président en exercice, Monsieur **Pierre BLANC**, habilité par délibération du Conseil communautaire en date du **xxxxxxxxxxx** (n°xxxx_DEL_xxx)

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY** dont le siège est à Annecy 74000, 46 avenue des Îles, représentée par son Président en exercice, Monsieur **Jean Luc RIGAUT**, habilité par délibération du Conseil communautaire en date du **xxxxxxxxxxx**

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC** dont le siège est à Aix Les Bains - 73100, 1500 Boulevard Lepic, représentée par son Président en exercice, Monsieur **Dominique DORD**, habilité par délibération du Conseil communautaire en date du **xxxxxxxxxxx**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES, dont le siège est 100 place Claudius Luiset 74330 SILLINGY représentée par son président en exercice, Monsieur **François DAVIET**, habilité par délibération du Conseil municipal en date du **xxxxxxxxxxx**

L'OFFICE DE TOURISME RUMILLY – ALBANAIS dont le siège est situé au 1 Place de la Manufacture, Rumilly 74150, représenté par son président, Monsieur **Jacques MORISOT**

L'OFFICE DE TOURISME DU LAC D'ANNECY dont le siège est situé au 1 rue Jean Jaurès, Annecy 74000 représenté par son directeur en exercice, Monsieur **Yann CLAVILLIER**

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AIX-LES-BAINS – RIVIERA DES ALPES dont le siège est situé Place Maurice Mollard, Aix-les-Bains 73100 représenté par son directeur en exercice, Monsieur **Christian VASQUEZ**

Et

L'OFFICE DE TOURISME ALTER'ALPA dont le siège est situé 140 place du Pont de la Caille, Cruseilles 74350 représenté par sa directrice en exercice, Madame **Amélie SEDITA**.

Préambule

Le site VTT de l'Albanais a été créé en 2009 sous l'impulsion du SIGAL (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Albanais). En 2010 le label « Site VTT FFC » de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) est attribué à ce site. Il comprend alors 15 parcours répartis sur le territoire du SIGAL et de la communauté de communes du canton d'Albens.

Suite à la loi NoTRE, le SIGAL est dissout en janvier 2017, les territoires fusionnent et forment de nouvelles collectivités. Ainsi la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie s'est donc rapprochée des Communautés d'agglomérations Grand Annecy et Grand Lac, désormais concernées par le site VTT FFC de l'Albanais afin de convenir des modalités de sa gestion.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet :

- de définir les principes de la réalisation des équipements nécessaires et des règles de gestion portant sur l'ensemble du site VTT FFC de l'Albanais.
- d'arrêter les obligations de chacune des parties dans le respect des principes de la labellisation du site VTT FFC de l'Albanais, ainsi que des itinéraires, de la sécurité des usagers et d'information et promotion auprès du public.

ARTICLE 2 – GESTION DES ITINÉRAIRES

Chaque collectivité signataire de la présente est responsable des sentiers inscrits sur son territoire et qui relèvent de sa compétence (selon l'annexe 1). Elle en assure le balisage, l'entretien et la sécurité. Elle s'engage à entretenir ou à faire entretenir ses circuits sur les emprises publiques et privées (avec autorisations de passage) et à vérifier régulièrement le bon état du mobilier de jalonnement installé par ses soins.

La création, suppression ou modification d'un circuit doit être portée à la connaissance de chacune des parties de la présente convention dans les plus brefs délais.

ARTICLE 3 - SECURITE DES USAGERS

Les intercommunalités s'engagent à garantir la sécurité du public sur les itinéraires de randonnée relevant de leur compétence.

Les itinéraires doivent pouvoir être empruntés dans des conditions normales de sécurité.

Les dégradations ou les travaux empêchant leur utilisation doivent être signalés aux usagers dans les règles de l'art, notamment par la mise en place de protections appropriées.

Si la circulation doit être interdite, le Maire de la commune concernée prendra le ou les arrêtés municipaux y afférent(s).

ARTICLE 4 – GOURVERNANCE DU SITE VTT FFC

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie s'engage à être l'interlocuteur principal de la Fédération Française de Cyclisme et à assurer les démarches administratives concernant la labellisation du site VTT FFC de l'Albanais révisée chaque année par la FFC.

Elle sera le coordinateur du site VTT FFC de l'Albanais. Pour cela elle organisera chaque année des comités techniques et de pilotage auxquels la présence de toutes les parties sera nécessaire. Toute personne compétente extérieure aux parties de la présente pourra être conviée au comité technique.

Chaque structure désignera son référent technique, qui participera, avec assiduité, aux réunions du Comité technique du Site VTT FFC de l'Albanais.

La coordination de la promotion et de la communication du Site VTT FFC est assurée par l'Office de tourisme Rumilly - Albanais, représenté par son directeur, Nicolas Deschamps en étroite collaboration avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

ARTICLE 5 – COTISATION ANNUELLE

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la Communauté d'Agglomération Grand Lac, la Communauté d'Agglomération Grand Annecy et la communauté de communes Fier et Usse s'engagent à s'acquitter de la cotisation annuelle du label accordé par la F.F.C.

La cotisation annuelle à verser auprès de la FFC est divisée par le nombre de collectivités signataires de la convention, à parts égales.

La communauté de communes Rumilly Terre de Savoie effectuera le paiement auprès de la FFC et facturera dans un second temps les parts respectives de chaque collectivité.

ARTICLE 6 – RÔLE DES OFFICES DE TOURISME

L'information du public, l'animation et la promotion du site VTT FFC de l'Albanais est assuré par les Offices de tourisme des territoires concernés, en étroite collaboration avec leurs collectivités respectives.

6.1 Rôles des offices de tourisme

Chaque office de tourisme, représentant son territoire administratif et sa collectivité de rattachement s'engage à mettre tout en œuvre pour promouvoir au mieux l'ensemble du Site VTT-FFC de l'Albanais, et communiquer des informations justes et précises aux visiteurs. De ce fait, chaque structure s'engage à former son personnel d'accueil, qu'il soit permanent ou saisonnier, afin qu'il puisse délivrer une information fiable.

6.2 Plan d'actions

Chaque année, dans le cadre du comité technique, un plan d'actions promotion/communication sera élaboré. Ce plan sera établi avec le concours des représentants techniques de chaque structure. Il définira les outils, supports, actions de communication spécifiques qui seront mis en œuvre pour faire connaître l'offre VTT que constitue le Site VTT FFC de l'Albanais.

6.3 Financement des actions de communication / promotion / valorisation

Les modalités comptables seront discutées et établies au coup par coup en fonction des actions.

Chaque structure peut, si elle le souhaite, élaborer des actions de promotion et communication relatives au Site VTT FFC de l'Albanais qui lui sont propres (individuellement), sans concours financier des autres structures partenaires. Dans ce cas, la structure en question devra néanmoins informer les partenaires de cette action. Cette dernière ne devra, en aucun cas, porter préjudice à l'image du Site VTT FFC.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES

Les collectivités signataires de la présente sont responsables des accidents et de la répartition des dommages consécutifs à un accident trouvant son origine dans une inexécution fautive des présentes en fonction de leurs obligations décrites aux présentes. Elles devront être assurées, au titre de leur responsabilité civile, à cet effet.

ARTICLE 8 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Chaque partie aux présentes peut saisir ses co-contractants en vue de la modification de la convention par avenant.

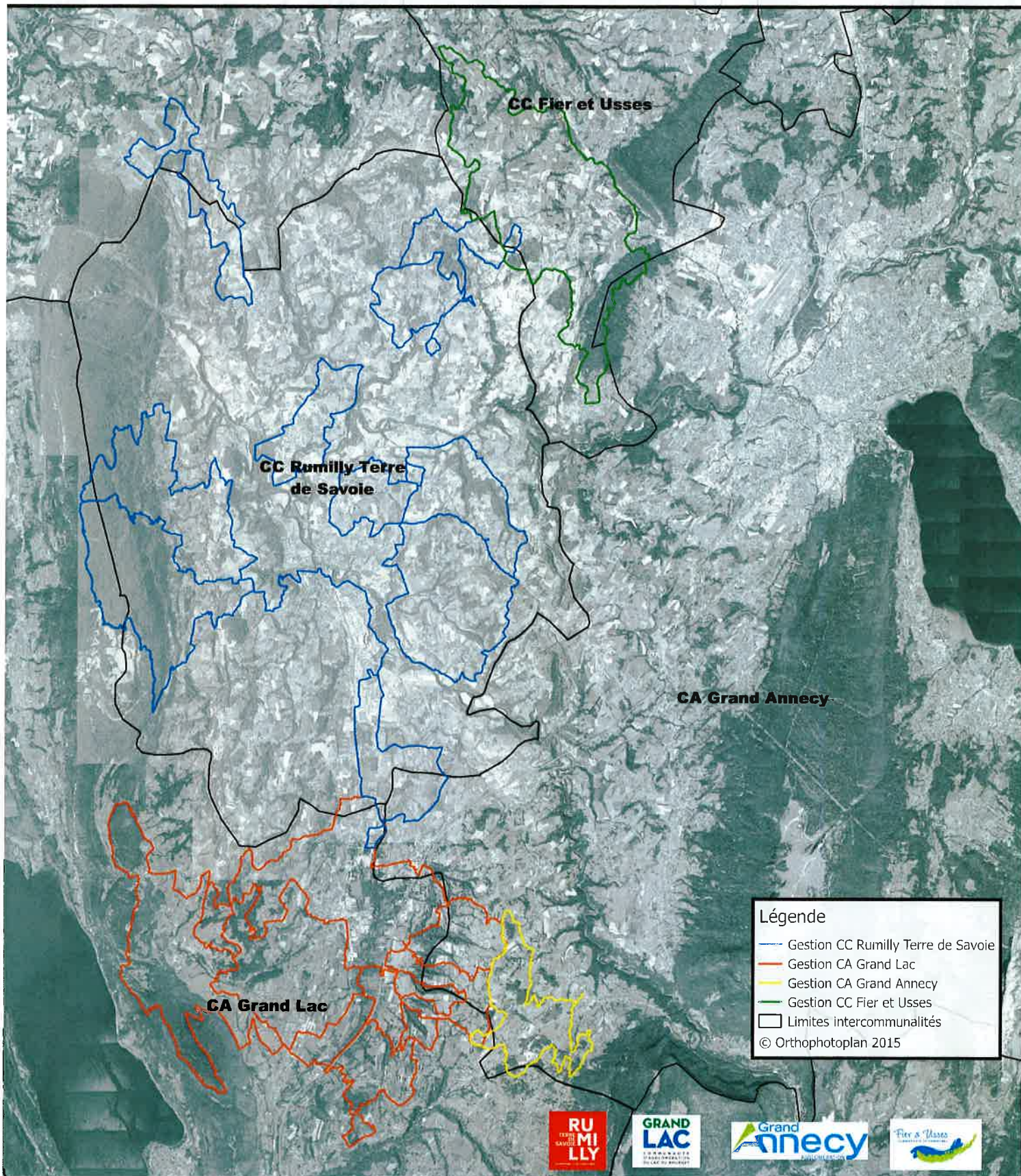
ARTICLE 10 – LITIGES

Les litiges pouvant survenir entre les parties, à l'occasion de l'application de la présente convention, devront faire l'objet d'une procédure amiable avant toute saisine du tribunal administratif compétent.

Fait à, le....., sur 5 pages

Pour la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie Le président,	Pour la communauté d'agglomération Grand Lac Le président,
Pour la communauté d'agglomération Grand Lac Le président,	Pour la communauté de communes Fier et Usses Le président,
Pour l'office de tourisme Rumilly - Albanais Le président,	Pour l'office de tourisme Aix-les-Bains – Riviera des Alpes Le directeur,
Pour l'office de tourisme du lac d'Annecy Le directeur,	Pour l'office de tourisme Alter-Alpa Le directeur,

Annexe 1 Répartition des Sentiers



ITINÉRAIRES VERTS

2 LES VERGERS

Circuit roulant qui porte bien son nom. Vous vous fondez au milieu des arbres fruitiers : pommes, poiriers... Partez à la recherche de la « Croësson », variété de pomme emblématique du territoire.

Départ: *Valloires*
caré igloo
Distance: 10,5 km
Dénivelé: + 100 m

3 LA SALÉSIEENNE

Une petite boucle idéale pour s'aérer l'esprit. Passage à proximité du Pont Coppet, pont le plus ancien du département.

Départ: *Sales*
chef lieu
Distance: 11 km
Dénivelé: + 100 m

6 LES ETANGS DE CROSAGNY

Unde nos circuits « coup de cœur ». Facile et ludique, vous passerez à proximité du site naturel protégé des Etangs de Crosagny.

Départ: *Rumilly*
base de loisirs
Distance: 17 km
Dénivelé: + 50 m

Ce haut lieu de la biodiversité, qu'il convient de respecter, abrite des espèces sensibles. N'hésitez pas à descendre de vélo pour observer la faune et la flore.

ITINÉRAIRES BLEUS

1 LES PORTES DE L'ALBANAIS

Au départ de Crempigny, élanchez-vous pour 21 kilomètres en plein de cœur de paysages ruraux aux charmes sans fin. Un vrai régal!

Départ: *Crempigny*
chef lieu
Distance: 21 km
Dénivelé: + 600 m

Vous surplombez la plaine de l'Albanais et du Genevois. Par beau temps les chaînes des Aravis et du Mont-Blanc s'offrent à vous.



4 LE BOIS AU LOUP

Un parcours qui fait la part belle aux descentes ! Prenez quand même le temps de vous arrêter pour admirer les vues magnifiques que s'offrent à vous...

Départ: *Marcellin*
chef lieu
Distance: 14 km
Dénivelé: + 375 m

5 LES BOIS RONDUS

Un condensé de tout ce que l'on aime en VTT: de belles montées pour se mettre en jambe, une descente technique et un superbe passage en bordure du « Chéran » qui apporte un peu de fraîcheur en période estivale...

Départ: *Bowdoy*
salette des Jéres
Distance: 16 km
Dénivelé: + 260 m

8 LE VIEUX FOUR

Bien qu'un peu éloigné des autres parcours, ce circuit mérite un détour. Une belle balade pour les vététistes à la recherche d'un itinéraire sans grosse difficulté avec en point d'orgue la vue magnifique sur la chaîne Alpine.

Départ: *Vanck*
chef lieu
Distance: 10 km
Dénivelé: + 290 m

13 EN PASSANT PAR LA DEYSSE

Au fond de la vallée, longeant la Deysse quelques instants, cet itinéraire est le point de départ pour rejoindre les collines alentour.

Départ: *La Biolle*
chef lieu
Distance: 12 km
Dénivelé: + 205 m

14 LES 3 CHEREUILS

A mi-parcours de ce circuit bucolique, la Châtagneraie d'Épersy-Mognard vous attend.

Départ: *Saint-Evrod*
chef lieu
Distance: 20 km
Dénivelé: + 370 m

Appréciée par les cueilleurs de châtaignes et les randonneurs, elle est le point culminant du parcours avec une altitude de 640 m. Une halte s'impose avant la descente pour admirer le point de vue sur Aix-les-Bains et le Lac du Bourget.



Belvédère de la Chamboote - Circuit n°11

15 LES HAUTS DE SAINT-COURS

Une belle sortie, où l'on grimpe jusqu'au village de Chainaz-les-Frasses avant de « replonger » vers notre point de départ. Prenez le temps de vous rafraîchir à la fontaine qui se situe à côté de l'église.

Départ: *Saint-Evrod*
chef lieu
Distance: 11 km
Dénivelé: + 340 m

ITINÉRAIRES ROUGES

7 LA CUSÉENNE

Ce parcours varié serpente entre forêt, prairies et bocage et offre aux randonneurs de magnifiques points de vue sur les collines de l'Albanais.

Départ: *Cusy*
caré igloo
Distance: 17 km
Dénivelé: + 475 m

9 LES CHÂTAIGNERAIES

Contrairement au circuit du « Vieux four », ce parcours s'adresse déjà à un public plus sportif. Parmi les curiosités: la présence de châtaigniers séculaires, des jardins soi-disant secrets. On ne vous en oit pas plus...

Départ: *Vanck*
chef lieu
Distance: 19 km
Dénivelé: + 480 m

12 ENTRE FORÊTS ET COLLINES

A travers les premiers contreforts du Parc naturel régional du Massif des Bauges, vous découvrirez une nature verdoyante au cadre rural préservé.

Départ: *Saint-Evrod*
chef lieu
Distance: 23 km
Dénivelé: + 790 m

ITINÉRAIRES NOIRS

10 ENTRE MONTS ET ETANGS

Autour des étangs de Crosagny, ce parcours vous entraînera à la découverte d'une faune et d'une flore protégées.

Départ: *Albens*
caré igloo
Distance: 33 km
Dénivelé: + 920 m



Etang de Crosagny - Circuit n°10

11 LA RANDONNÉE DES TROIS MONTS

Du Sapenay au Meylieux, d'un mont à l'autre, le parcours offre des vues imprenables sur le lac du Bourget et ses montagnes.

Départ: *La Biolle*
chef lieu
Distance: 32 km
Dénivelé: + 1090 m

GTA LES CHEMINS DU SOLEIL

Du lac Léman à la Méditerranée.
<http://www.moveyourlaps.com/fr/chemins-du-soleil>

3 ÉTAPES: **FRANCY - MONTPELLY**

Départ: **FRANCY**
Distance: 16 KM
Dénivelé: - 480 M

MONTPELLY - RUMILLY

Départ: **MONTPELLY**
Distance: 18 KM
Dénivelé: - 270 M

RUMILLY - VILLETTE

Départ: **RUMILLY**
Distance: 17 KM
Dénivelé: - 670 M



Carte des itinéraires VTT

Aix-les-Bains Riviera des Alpes / Albanais-Rumilly / Lac Annecy

CENTRE VTT-FFC DE L'ALBANAIS



CENTRE VTT-FFC DE L'ALBANAIS

Aix-les-Bains Riviera des Alpes / Albanais-Rumilly / Lac Annecy



Informations Touristiques

- Office de Tourisme de l'Albanais
04 50 64 56 32
- Office de Tourisme Aix-les-Bains Riviera des Alpes
04 79 88 68 00
- Office de Tourisme du Lac d'Annecy
04 50 45 00 33

Informations Techniques

- Maison du Vélo
04 50 01 68 11

1€

Grand Lac Annecy



AIX LES BAINS RIVIERA DES ALPES

lac annecy

Albanais



CENTRE VTT-FCC DE L'ALBANAIS

Aix-les-Bains Riviera des Alpes / Albansais-Rumilly / Lac Anney



Les circuits VTT

N°	Distance	Altitude	Description
1	21 km	+ 600 m	Les Forêts de l'Albanais
2	10,5 km	+ 100 m	Les Vergers
3	14 km	+ 200 m	La Salègne
4	11 km	+ 100 m	Sales
5	14 km	+ 375 m	Marcellaz-Albanais
6	16 km	+ 260 m	Les Bois Romus
7	17 km	+ 90 m	Les Etangs de Crosny
8	17 km	+ 475 m	La Cusagne
9	10 km	+ 250 m	Cusy
10	19 km	+ 480 m	Le Vieux Four
11	32 km	+ 1090 m	La Randonnée des Trois Monts
12	23 km	+ 790 m	St-Girod
13	12 km	+ 205 m	En passant par la Deyse
14	18 km	+ 205 m	La Boille
15	12 km	+ 205 m	Entre Forêts et Collins
16	20 km	+ 370 m	St-Girod
17	11 km	+ 340 m	Les Hauts de St-Curs

SURICATE
 LE PREMIER LOGICIEL DE GESTION DES CIRCULS VTT
 UN PROBLEME RESOLU

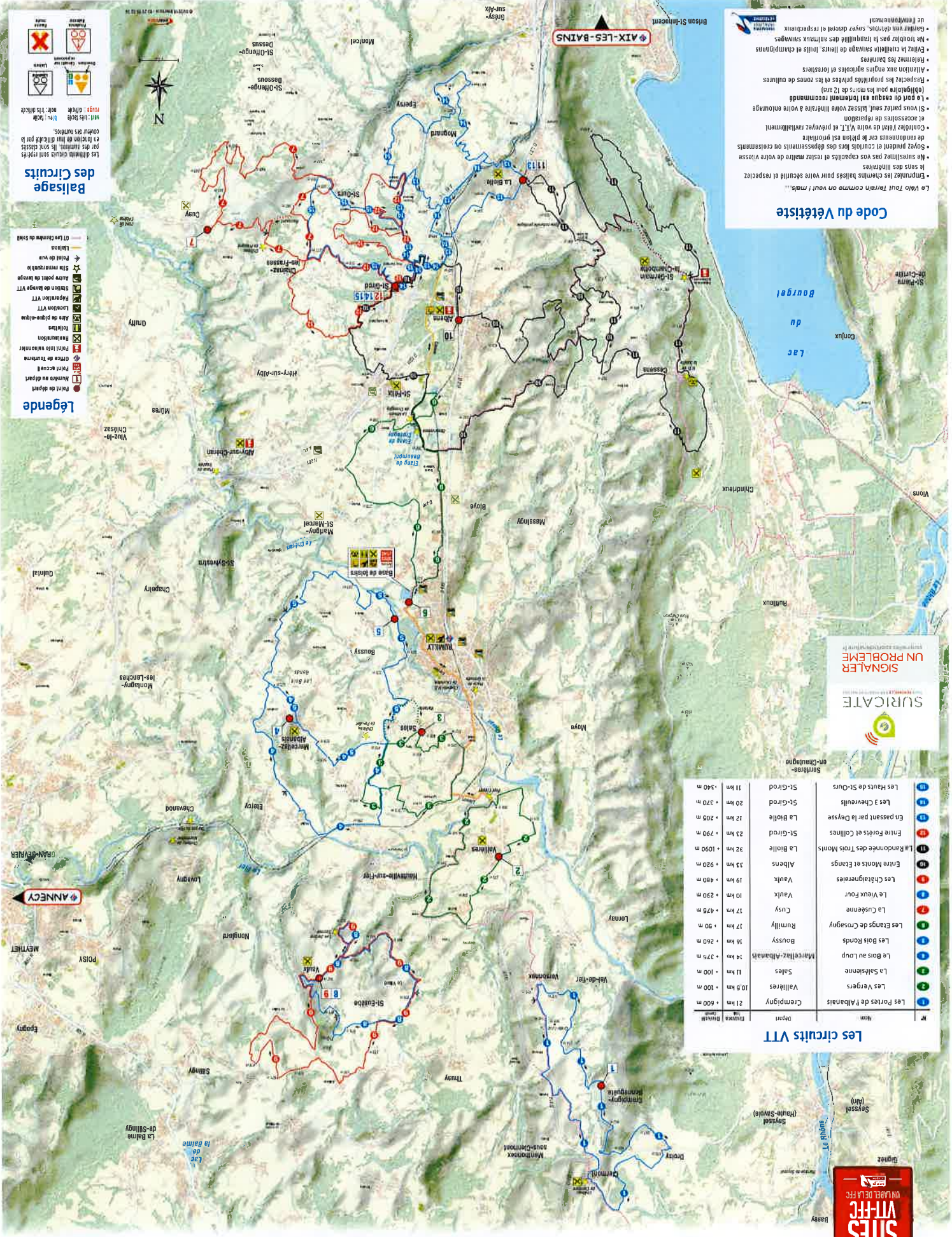
Code du Vététiste

- Le Vêto Tout Terrain comme on veut ! mais...
- Empruntez les chemins balisés pour votre sécurité et le respect des autres utilisateurs.
 - Ne surchargez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
 - Soyez prudents et courtois lors des dépassements ou croisements.
 - Contentez-vous de votre V.L.T. et prévoyez régulièrement des randonnées car le plaisir est prioritaire.
 - Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage et laissez vos coordonnées.
 - Le port du casque est fortement recommandé (obligatoire pour les moins de 12 ans).
 - Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
 - Attention aux engins agricoles et forestiers.
 - Évitez la circulation sauvage de chiens, chats et chiens.
 - Ne troublez pas la tranquillité des animaux sauvages.
 - Évitez les circuits, soyez discret et respectueux de l'environnement.

Balises des Circuits

Les différents circuits sont repérés par des numéros. Ils sont classés en fonction de leur difficulté par la couleur des balises.

- ### Légende
- Point de départ
 - Point de retour
 - Point info
 - Office de tourisme
 - Point info
 - Restauration
 - Point de passage obligé
 - Location VTT
 - Station de lavage VTT
 - Autre point de lavage
 - Site remarquable
 - Point de vue
 - Librairie
 - Les Tables du Sémur



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tourisme - Convention de gestion du site VTT FFC de l'Albanais

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2872 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2872-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire